



5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

## Délibération 2018 –125 du 24 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi 24 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 11 septembre 2018 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etai<sup>ent</sup> présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER - J. LECERF – D. LEVESQUE – V. HERMANT – G. WATSON – N. BOUBET – D. TABARY – M. GORGUET – F. DEHON

MM. L. GABRELLE – B. VAILLANT – E. LEFEBVRE – J. MAURER – P. GORGUET – B. BRONNIART – J.C. CODEVELLE – P. VISENTIN – J.N. MENAGE - M. REBOUT – E. BURDIK – M. FOULON – J.P. LORENT - L. ANTINORI – J.L. TABARY – J. CAPELLE – B. HIEZ – G. TRANNIN – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS - J.L. CANDAT

M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER,  
M. M. FOULON, absent et excusé, a été suppléé par M. F. BAILLEUL,  
M. J.P. LORENT, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. THIEBAUT,  
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,  
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,

Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE.

### **Objet : Environnement – Appel à projet « Biodiversité » du Département du Pas-de-Calais**

La séance ouverte, Monsieur le Président souligne que la biodiversité est au cœur des préoccupations actuelles. A ce titre, le Conseil Départemental du Pas-de-Calais a souhaité lancer un appel à projet à destination de différents partenaires dont les communes et les établissements publics de coopération intercommunale.

Monsieur le Président détaille les différentes actions éligibles susceptibles d'être présentées et retenues et propose au Conseil de Communauté de déposer un dossier réunissant des actions portées par l'intercommunalité et par des communes volontaires.

Monsieur le Président fait état des opérations qui seraient présentées dans le cadre de cet appel à projet :

- ~ **Plantations de haies et boisement propices à la biodiversité et à la trame verte sur la commune de Saint-Léger** : le projet consiste à venir implanter 2 zones de boisement et de haies concourant d'une part à la reconnexion écologique et d'autre part, à la lutte contre les inondations.
- ~ **Aménagement écologique et paysager des sentiers de randonnée inscrits au PDIPR** : la Communauté de Communes du Sud-Artois compte 4 sentiers de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDIPR). Il est projeté, en collaboration d'une structure d'insertion, d'identifier les zones de boisement à renforcer le long de ces itinéraires de randonnée et de venir y planter des essences locales concourant à l'amélioration de l'intérêt écologique et paysager de ces sentiers.
- ~ **Plantations favorisant la Trame Verte et Bleue sur la Commune de Biefvillers les Bapaume** : cet aménagement se définira par la mise en place de boisements adaptés à la préservation de la faune locale sur le linéaire d'un chemin communal. Ces travaux seront confiés à une association d'insertion. Une convention de mandat entre la commune et l'intercommunalité définira les modalités administratives et financières de ce projet.
- ~
- ~ **Mise en place d'une plateforme « Nature du Sud-Artois – Cherchez la petite bête »** : le projet consiste en la mise en place d'une plateforme numérique de veille et d'échange entre les habitants du Sud-Artois et les associations naturalistes partenaires, permettant pour les premiers de d'être sensibilisés à

la biodiversité et d'être renseignés par des experts sur leurs trouvailles et pour les seconds de mettre leurs connaissances au profit des habitants et de capitaliser les données ainsi remontées.

Monsieur le Président indique que ces différentes actions s'inscrivent dans les « Opérations favorisant les connexions écologiques » ainsi que les « Autres opérations innovantes en faveur de la biodiversité ».

Le plan de financement projeté pour l'ensemble des opérations est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Montant HT	TVA	Montant TTC	Financement attendu CD62 (80% sur montant HT)
42 483,00 €	8 496,60 €	50 979,60 €	33 986,40 €

Monsieur le Président indique que le reste à charge de l'intercommunalité et des communes s'élèverait à la somme de 16 993,20 € dont 8 496,40 € de TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de valider le programme d'actions présenté par l'intercommunalité du Sud Artois dans le cadre de l'appel à projet Biodiversité lancé par le Département du Pas de Calais ;
- de solliciter de la part du Département du Pas de Calais l'aide maximale de l'assemblée départementale sur le programme d'actions présenté ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette démarche.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
Le 24 septembre 2018 et transmission  
en Préfecture.

Le Président,

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

Jean-Jacques COTTEL.

2018-125 du 24/09/2018.  
Appel à projets Biodiversité 2018 –  
Conseil Départemental du Pas de Calais.



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 23/10/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 23/10/2018



Pour copie conforme

- Le 24/09/2018

Jean-Jacques COTTEL, Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD ARTOIS